

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2021

COMPTE-RENDU

Présents : Sébastien ARNOULD, Nicole BOUILLET, Nicole BUGUET, Nicolas CALLAND, Jérémie CATTEAU, Marie-Claude DURAFOUR, Corinne LINDA, Maria MOSSU, Bertrand MOUGIN, Gérard MOUILLARD, Anne-Marie PELLERIN, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Sylvain POLTURAT

1 – Travaux d'assainissement

Suite à un état des lieux des canalisations d'eaux usées dans la Grande rue et autour de l'église avant les travaux de réaménagement des rues, il s'est avéré que le réseau était défectueux. En effet, les canalisations en ciment sont fissurées et doivent être remplacées avant renouvellement de la voirie.

Le Conseil municipal décide d'attribuer au cabinet ABCD la mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise du réseau d'assainissement Grande Rue et aux abords de l'église, pour un montant HT de 3 400,00 €. Cette mission fera l'objet d'un avenant au contrat initial signé avec le cabinet ABCD relatif aux travaux d'aménagement de la Grande Rue, de la Route de Nevy et du carrefour aux abords de l'église.

2 – Transfert de bail

La Paroisse souhaitant être l'interlocuteur unique avec la Commune pour le bâtiment de la cure, le Conseil municipal décide de transférer le bail de l'appartement du Père René DAUBIGNEY à la Paroisse au 1^{er} mai 2021, tout en maintenant le locataire dans le logement.

D'autre part, une convention de mise à disposition de locaux entre la Commune et la Paroisse des Coteaux de Seille pour les locaux occupés dans le bâtiment de la cure sera signée, afin de formaliser la répartition des charges entre la Paroisse et la Commune.

3 – Renouvellement adhésion

Le Conseil municipal décide d'adhérer pour l'année 2021 à l'Association Intercommunale de Réinsertion qui s'occupe de personnes et de jeunes en insertion, l'adhésion s'élevant à 100 €.

4 – Provision comptable

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire. Son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances risquant d'être compromises.

Ce principe s'applique à toutes les collectivités sans seuil de population.

Celles-ci ont ainsi l'obligation de prévoir des provisions par délibération et procéder à leur mandatement à hauteur de 15% des créances risquant d'être compromises.

Le Conseil municipal décide d'inscrire chaque année au budget, en dépenses ou en recettes, les crédits nécessaires à la comptabilisation de ces provisions.

5 - Fonctionnement Ecole 2019-2020

Le montant des frais de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année scolaire 2019-2020 s'élève à 80 039,74 € pour un effectif de 119 élèves (rentrée 2019 de référence pour le calcul), soit 672,60 € pour un élève.

Le Conseil Municipal décide d'appeler la participation des communes du secteur scolaire en fonction du nombre d'élèves de chaque commune, sur la base de 672,60 € par élève.

6 - Participation au fonctionnement de l'Ecole Privée – Année scolaire 2019-2020

Etant donné le montant des frais de fonctionnement d'un élève de l'Ecole Publique s'élevant à 672,60 € par élève pour l'année scolaire 2019-2020, le Conseil Municipal décide de fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole primaire Privée à 8 071,20 € sur la base de 12 élèves de Voiteur inscrits à la rentrée de septembre 2019.

7 – Tableau des effectifs

Les collectivités territoriales sont dans l'obligation de définir les lignes directrices de gestion visant à déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Pour ce faire, le Conseil municipal décide d'adopter le tableau des emplois communaux faisant apparaître la durée horaire et le niveau de recrutement. Actuellement, la Commune emploie 11 agents sur emplois permanents.

INFORMATIONS :

Les élections départementales et régionales sont programmées les 13 et 20 juin 2021.

